

Initiatives parlementaires

tous nos pouvoirs en matière de formation professionnelle.

Voilà ce que les Québécois attendent de leurs députés, qu'ils se lèvent comme je le fais pour défendre les intérêts supérieurs du Québec, et qu'ils empêchent le gouvernement fédéral de s'ingérer dans des domaines aussi sacrés que celui de l'éducation, et non pas. . .

[Traduction]

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, de toute évidence, le député tient à défendre les intérêts de sa province, même s'il ne tient pas réellement à ce qu'elle reste au sein du Canada.

Dans son discours, il a dit que l'industrie automobile était la seule industrie de l'Ontario, tandis que le Québec avait une économie beaucoup plus diversifiée que le reste du Canada. Puisqu'il demande aux députés de se lever, je lui fais remarquer que l'Ontario a une économie très diversifiée.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je redonne la parole à l'honorable député de Richelieu.

M. Plamondon: J'espère, monsieur le Président, que vous additionnerez le temps que l'honorable député vient de prendre, puisque ce n'était pas un rappel au Règlement, mais une opinion qu'il exprimait. Et s'il parle de diversification, je reconnais que l'Ontario s'est diversifiée, et de façon exceptionnelle historiquement au Canada. Elle le fait en faisant sa propre formation professionnelle. Justement, c'est un exemple peut-être au niveau de l'industrie où une province a développé des secteurs par rapport à ses propres pouvoirs.

Et au Québec, aujourd'hui, la formation professionnelle est très diversifiée parce qu'aucun secteur ne dépasse 10 p. 100 de l'économie au Québec, et justement cette diversification-là fait en sorte que les besoins sont souvent d'ordre régional, très spécifiques, et ne peuvent pas tolérer une ingérence d'un gouvernement central qui penserait en terme de normes nationales. J'étais à dire justement à quel point tous les gouvernements du Québec ont reconnu ceci. Tous les gouvernements qui ont passé au Québec ont reconnu cela et le premier ministre du Québec le dit depuis un an, ses ministres aussi, son Cabinet aussi, l'opposition aussi, le Conseil du patronat aussi, l'ensemble des syndicats aussi le disent. Les intérêts du Québec seront bien défendus à Ottawa si nous récupérons l'ensemble de la formation professionnelle.

C'est inadmissible que des députés conservateurs venant du Québec se prostituent au même titre que les députés libéraux en 1982 pour couper des services déjà entre les mains du Québec.

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Avec tout le respect que j'ai pour mon honorable ami et collègue, je voudrais tout d'abord dire que le mot «traître» qu'il a prononcé, je ne me sens pas là-dedans. Je l'invite à relire les deux discours et aussi je l'invite à dire la vérité. En plus de lire les discours, je voudrais tout simplement lui dire que le projet de loi sur l'environnement qu'il a défendu, le père de ce projet de loi-là, c'est son chef, le député de Lac-Saint-Jean.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement? L'honorable député de Longueuil.

M. Leblanc (Longueuil): Débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): Débat. L'honorable député d'Ontario.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, il n'y a pas de rappel au Règlement. Je reconnais l'honorable député d'Ontario.

[Traduction]

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans cet important débat. Vous avez entendu aujourd'hui les députés parler de la motion du député. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, l'honorable député de Richelieu invoque le Règlement. Mais si c'est pour savoir à qui la Présidence va accorder la parole, je vais interrompre immédiatement le député.

M. Plamondon: Je voudrais connaître, monsieur le Président, la façon avec laquelle vous reconnaissez les députés. Est-ce que ce sont ceux qui se lèvent en premier et qui demandent la parole ou ceux que vous désignez par une liste?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le Président cherche à faire en sorte que tous les points de vue soient exprimés à la Chambre. Il est de tradition que le Président, après avoir donné la parole à un côté de la Chambre, regarde de l'autre côté de la Chambre. C'est ce que je fais en reconnaissant l'honorable député d'Ontario.